



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MOTION 2

« Interpellation abus sexuels »

Luxembourg, le 30 juin 2021
Dépôt : Nancy Arendt
Groupe parlementaire CSV

La Chambre des Députés :

- Sachant que les acteurs d'abus sexuels sont souvent des personnes faisant partie du quotidien de la victime ;
- Consciente qu'il est très difficile pour un enfant victime d'abus sexuel de s'exprimer et de demander de l'aide, surtout s'il a un lien affectif avec la personne qui l'a agressé ;
- Consciente qu'il est important dès leur jeune âge que les enfants soient informés des différentes formes d'abus sexuels et de leurs conséquences sur les victimes, les pièges des abuseurs et les différentes stratégies pour éviter ces pièges et s'auto protéger des agresseurs ;
- Sachant que *l'information des mineurs, de leurs familles, des professionnels et du grand public est centrale dans la prévention des abus et des violences commis à l'encontre des enfants et adolescents ;*
- Consciente que la sensibilisation et la conscientisation sont une condition préalable essentielle pour reconnaître les abus sexuels sur les enfants et prendre des mesures pour les prévenir et y répondre ;

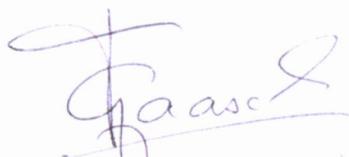


CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

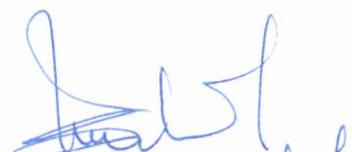
- Rappelant que des sensibilisations permettent de renforcer les capacités des enfants sur les violences sexuelles, à savoir s'auto protéger, ainsi que détecter et signaler des violences sexuelles ;

Invite le gouvernement :

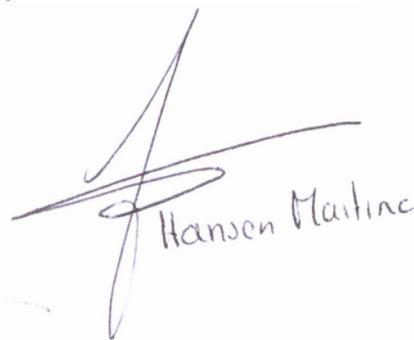
- À organiser des campagnes de sensibilisation et de prévention à destination du grand public, dont :
 - (1) une campagne pour sensibiliser les élèves et parents ;
 - (2) une campagne de sensibilisation des professionnels travaillant avec et pour les enfants & adolescents ;
- À mettre en place et promouvoir la mise en place d'un signe spécial fait avec les mains qui va permettre aux enfants victimes d'abus sexuels de donner l'alerte en toute discrétion sans devoir se prononcer.


F. Heltz - Gaasch


Nancy Arendt ép. Kemp


Octavie Dodet


J. REDING


Hansen Martine